



Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation au CTA du 8 juillet 2021

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Un an et demi de crise sanitaire, cela laisse des traces...

... dont il faudra bien tenir compte dans les années à venir.

Il est temps que la fin d'année arrive. Pour nos élèves d'abord, victimes de cette crise sanitaire certes, mais aussi victimes de toutes ces organisations changeantes qui ont impacté leurs apprentissages, bien sûr, mais aussi leurs conditions de travail et qui enfin, n'ont pas permis à certains de se projeter sereinement dans leur parcours de formation.

Il est temps que la fin d'année arrive. Pour les personnels également. Cette année aura été marquée par la dégradation du dialogue social au plus haut niveau, par une gestion chaotique des personnels dans le cadre de la crise sanitaire, par l'absence d'écoute et de considération.

Et croyez bien, Monsieur le Recteur, qu'il ne s'agit pas là d'un discours syndical convenu.

C'est ce qui ressort du 9^{ème} baromètre des métiers organisé par l'Unsa-Éducation auquel ont répondu près de 35.000 personnels de l'Éducation nationale (dont 3700 exerçant leur métier dans le Grand-Est).

Avec une participation en nette hausse, les résultats de cette 9^{ème} édition du Baromètre des métiers montrent combien, quel que soit leur métier, nos collègues sont impactés par la crise sanitaire alors même que le malaise dans la profession se confirme d'année en année.

Que nous disent les collègues, enseignants, personnels administratifs, personnels de direction, personnels santé et sociaux, personnels des corps d'inspection, personnel ITRF, CPE, AED, AESH ?

À 92% nos collègues sont toujours aussi nombreuses et nombreux à aimer leur métier et les variations entre 2020 et 2021 laisse entrevoir une forme de résilience. Dans ce contexte aussi inédit qu'anxiogène, les personnels de l'éducation ont permis de garantir la continuité du service public d'éducation. Ils ont assuré ce lien précieux avec les élèves et leur famille ce qui est confirmé dans leurs réponses et leurs contributions aux questions ouvertes. En étant 76% à se dire heureux d'exercer leur profession et 73% à trouver du sens à leur missions, c'est respectivement en hausse de +3 points et + 5 points en comparaison aux résultats de l'année 2020.

Pour autant, ce sursaut ne parvient ni à inverser, ni même à masquer la tendance observée depuis des années, encore plus nette depuis 3 ans et que nous avons désignée comme une « rupture de confiance ». **En effet, 66% des personnes ayant répondu disent ressentir un manque de respect et de reconnaissance dans l'exercice de leur pratique professionnelle**, soit une augmentation de +2 points par rapport à 2019 et + 14 points par rapport à 2016.

Par ailleurs, elles sont toujours plus nombreuses à exprimer une perte de sens, 24 % contre 20% en 2019 et 18% en 2016.

Et seulement 3 collègues sur 10 estiment que leurs conditions de travail sont satisfaisantes.

Localement aussi, des points de friction ont émaillés l'année scolaire des collègues. Et comme l'UNSA-Éducation n'a pas l'habitude de faire des discours de posture, transformant les instances et autres GT en « comités théodules », nous allons faire un focus sur certaines situations.

- **Les personnels administratifs travaillant en services déconcentrés (RECTORAT, DSDEN, CIO, CMS etc), services qui accueillent du public au même titre que les EPLE, n'ont pas été destinataires d'autotests.** L'Unsa-Éducation y voit une iniquité de traitement. Et s'entendre dire en CHSCTA qu'« ils n'ont pas été pourvus pour ces missions-là », cela nous interpelle alors que ces mêmes autotests s'entassent dans les EPLE et DSDEN faute de trouver des preneurs.
- **La dotation en AED des établissements scolaires annoncée vers le 15 juin il y a quelques années, le 30 juin l'an dernier, n'est pas connue cette année**, ce qui signifie que les AED présents cette année dans les collèges et lycées attendent désespérément d'avoir confirmation qu'ils seront en emploi à la rentrée. C'est lamentable. Où est la considération pour les personnels ?



Déclaration liminaire de l'Unsa-Education au CTA du 8 juillet 2021

- Dans les Lignes Directrices de Gestion, il est question de prendre en considération les situations particulières des collègues.

Si tel est le cas, alors, Monsieur le Recteur, nous attendons de votre part un accord sur les recours gracieux en révisions d'affectation des admis CRPE qui souhaitent changer de département pour des raisons particulières et ce d'autant que des PE contractuels devraient être recrutés pour la rentrée prochaine. Bien évidemment, l'UNSA Education demande que la liste complémentaire soit épuisée avant d'ouvrir des emplois contractuels. Notre académie manque d'enseignants 1^{er} degré (d'ailleurs les titulaires obtiennent rarement un temps partiel sur autorisation pour cette raison). Il est encore temps de donner un peu d'air à la profession.

Sur ce même sujet que penser d'une procédure de recours communiquée une semaine après l'annonce de l'affectation de ces mêmes stagiaires, obligeant ainsi quelques-uns à refaire une procédure pour un recours qu'ils avaient déjà fait, aux bons destinataires d'ailleurs, leur occasionnant un nⁱème coup de stress ?

Trop de réponses à nos questions posées en CTA restent désespérément sans réponse.

- Concernant le mode de calcul de la dotation « équité » pour les collèges. Lors du CTA du 19 janvier le tableau présenté faisait référence à l'IPS des établissements. Les représentants de l'Unsa-Education ont demandé la communication des IPS et de la dotation équité correspondante pour la rentrée 2021, en différenciant collèges REP, collèges REP+ et collèges hors REP (il ne s'agit pas de nommer les établissements).

L'Unsa-Education a reposé cette question au CTA du 16 février 2021. Monsieur le Recteur avait accepté de communiquer ces éléments, mais nous ne les avons toujours pas (sauf s'ils sont arrivés dans ECA mais nous n'avons pas eu de message signalant des ajouts). **A ce jour ces informations n'ont pas été communiquées.**

- Autre exemple : lors de la présentation du bilan social au CTA du 16 février 2021, en séance l'UNSA a demandé que les données sur la répartition genrée des personnels de direction entre les différents emplois (proviseur, proviseur adjoint, principal et principal adjoint) soient communiquées, ces données figuraient dans le bilan social de l'année précédente. Monsieur le Recteur avait répondu positivement à cette demande. A ce jour ces informations n'ont pas été communiquées, pourrions-nous en disposer avant la fin de l'année scolaire ?
- Sur le GT AESH « conditions d'exercices des AESH », que nous demandions depuis 2 ans, nous sommes satisfaits, après une crispation en effet, de pouvoir siéger avec un AESH « expert », ce GT étant pour nous issu directement des demandes des OS représentatives en CTA. Les modalités de fonctionnement du GT nous conviennent : nous serons, comme nous l'avons démontré, constructifs et concrets dans l'intérêt de ces personnels précaires.

Après un an et demi de crise sanitaire, et les conséquences qui en découlent pour chacune et chacun, il est indispensable de penser l'avenir autrement. Dans l'Éducation nationale comme ailleurs...

Malheureusement, nous restons dans l'improvisation pour cette fin d'année alors que les équipes devraient s'engager fortement dans la préparation d'une année prochaine sensible où nous devons réparer les dommages de la crise.

C'est en ce moment que la préparation de la rentrée de septembre doit se faire, même si la situation de la crise sanitaire s'est améliorée pour notre académie. Il ne faudrait pas exclure pour autant la mise en place localement d'éventuels scénarios dans l'hypothèse d'une 4^{ème} vague.

Prévoir, c'est ce que l'employeur se doit de faire. Il y a eu tout au long de la gestion de la crise trop d'impréparation de la part du ministère. Des ordres et contre ordres, parfois l'absence de réponses laissant ainsi les responsables hiérarchiques bien démunis face aux questionnements des personnels.

Aussi, l'Unsa-Education engage le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à se départir de l'improvisation et de l'amateurisme dont lui et son ministère ont fait preuve depuis le début de cette crise.

Cependant, on peut légitimement douter d'un changement d'attitude de notre Ministre au vu de la circulaire de rentrée qu'il a commis.

De manière habituelle, une circulaire est adressée aux enseignants et personnels d'éducation pour donner des priorités et tracer des perspectives pour l'année à venir. Ici, le texte en question ressemble davantage à un best of des orientations mises en œuvre depuis 2017.



Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation au CTA du 8 juillet 2021

Le ministre a choisi le terme de maison commune pour qualifier l'Éducation nationale. Même si l'objectif est le bon, l'Unsa-éducation observe un tiraillement systémique de ce ministère (mais pas que celui-ci), entre l'aspiration d'un système éducatif taillé sur mesure pour la frange la plus favorisée de la population, et d'autre part, la nécessité de faire société à travers l'école ; c'est-à-dire agir en direction des publics qui n'ont pas la réussite scolaire en héritage et qui subissent souvent de plein fouet la ségrégation scolaire.

Généralement, les premiers obtiennent les meilleurs arbitrages. Cela se traduit dans toutes les enquêtes nationales et internationales. L'échec scolaire répété des élèves issus de milieux défavorisés est une maladie française, qui fait porter un risque sur notre avenir démocratique. Sur ce plan, ce ministère a été celui du temps perdu.

Un best of des dispositifs pas ou peu évalués

Devoirs faits, chorale à l'École, distribution des fables de La Fontaine, dédoublements en GS, CP et CE1 dans les Rep et Rep+..., de nombreux dispositifs sont encensés dans cette circulaire de rentrée. On peut se demander ce que les enseignants et personnels d'éducation vont bien pouvoir faire de ce panégyrique, même si le ministre n'oublie pas de les remercier avec profusion. Le point commun entre eux, est la quasi absence d'évaluation, malgré le montant souvent faramineux des moyens engagés.

Des annonces sans moyens dédiés, et des oublis

Des carrés régaliens seront mis en place dans chaque rectorat. Ce sont des cellules d'information et d'accompagnement autour de quatre angles : valeurs de la République, radicalisation, violences, harcèlement.

Outre l'incompatibilité entre le terme régalien et les valeurs de la République, opposées par essence à la monarchie, ce dispositif douteux voudrait démontrer une forme d'autorité républicaine, en faisant cohabiter dans un carré des actions souvent existantes, sans moyens supplémentaires.

Pour la première fois, le ministre évoque la question de la mixité scolaire en priorisant les dérogations au titre des demandes de bourses, notamment à destination des lycées les plus favorisés et en développant la multi-sectorisation des collèges et des lycées.

Hélas, cette volonté arrive en fin de mandat.

Encore hélas, rien n'est prévu pour le 1^{er} degré.

Toujours hélas, aucune mesure ne s'adresse à l'enseignement privé, premier opérateur du séparatisme scolaire dans notre pays, et qui a largement bénéficié de financements de collectivités à la suite de l'abaissement de l'âge d'obligation d'instruction à trois ans.

On notera que, comme l'an dernier, les écoles et les établissements devront établir un plan de continuité pédagogique en cas de reprise de la pandémie. Mais pas plus que l'an dernier, ils disposeront de moyens et d'outils adaptés pour le faire.

Quant au chantier des adaptations pédagogiques à la rentrée, il est au point mort. Mais, bien sûr, les équipes pourront compter sur les évaluations nationales et les vacances apprenantes...

Alors que le gouvernement annonce que la jeunesse est la priorité des priorités, on attend toujours le collectif budgétaire qui permettrait d'accueillir les élèves dans des conditions plus favorables à la rentrée prochaine. On attend aussi l'ouverture de places dans l'enseignement supérieur pour accueillir les 16% de candidats qui n'avaient aucune proposition de Parcoursup au 16 juin.

En reprenant des consignes maintes fois répétées cette circulaire de rentrée n'apporte ni nouveautés, ni moyens spécifiques pour mettre en œuvre ce qui est prescrit ; deux éléments que l'auto-congratulation ministérielle ne saurait faire oublier.